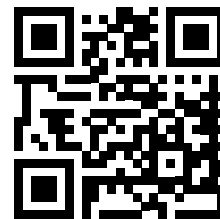


Model UWH-RB-24SE

Faisceau de câblage universel

www.xylem.com/mcdonnellmiller



1 Fonctionnement

1.1 Spécifications

Le faisceau de câblage universel permet de raccorder le coupe-circuit en cas de manque d'eau RB-24SE à la plupart des chaudières résidentielles dotées d'un circuit de brûleur de 24 volts.

Température :

Entreposage : -40 °C à 49 °C (-40 °F à 120 °F)

Ambiante : 0 °C à 49 °C (32 °F à 120 °F)

Humidité : 85 % (sans condensation)

Pression maximale de l'eau : 160 psi (11,2 kg/cm²)

Température maximale de l'eau : 121 °C (250 °F)

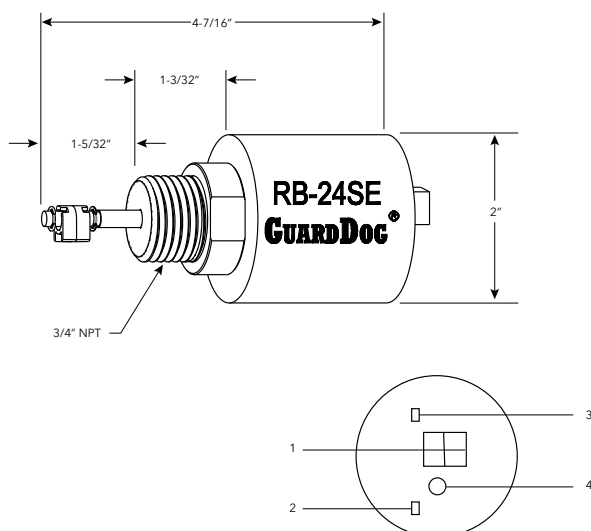
Tableau 1 : Caractéristiques électriques

Tension	Consommation énergétique	Capacité de commutation
24 VCA	2,5 VA	2 A à 24 VCA

DOB : jusqu'à 5 secondes.

Classification du boîtier : NEMA 1 à usage général

Sensibilité de la sonde : 15 000 ohms; liquide conducteur requis (mélanges possibles eau/glycol jusqu'à 50 % de concentration).



1. Connecteur de câble
2. DEL verte de mise sous tension
3. DEL rouge de faible niveau d'eau
4. Bouton de test

IMPORTANT : ne pas utiliser le modèle RB-24SE sur les chaudières à vapeur

IMPORTANT : ne pas utiliser sur les systèmes millivolts.

2 Informations générales

2.1 Sécurité générale



AVERTISSEMENT:



Avant toute utilisation du produit, lire les instructions.

Conserver ces instructions pour toute référence ultérieure.



AVERTISSEMENT:

Tous les travaux doivent être exécutés par un personnel qualifié formé à l'application, l'installation et l'entretien de la plomberie, de l'équipement et/ou des systèmes à vapeur et électriques, conformément aux codes et règlements en vigueur.



AVERTISSEMENT:



Pour éviter tout risque d'électrocution, couper l'alimentation électrique avant d'effectuer les raccordements électriques.



AVERTISSEMENT:

Ce coupe-circuit en cas de manque d'eau doit être installé en série avec les autres limiteurs et commandes de fonctionnement installés sur la chaudière. Après l'installation, vérifier le bon fonctionnement des limiteurs et commandes de fonctionnement avant de quitter le site.



AVERTISSEMENT:

Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, notamment le plomb, qui est reconnu par l'Etat de la Californie comme pouvant être un cancérigène et causer des anomalies congénitales ou autres problèmes de reproduction. Pour plus d'informations : www.P65Warnings.ca.gov.



AVERTISSEMENT:

Nous recommandons l'installation de coupe-circuits (redundants) en cas de manque d'eau sur toutes les chaudières à vapeur dont l'apport de chaleur est supérieur à 400 000 BTU/heure ou dont l'ouverture est supérieure à 15 psi de pression de vapeur. Il convient de relier au moins deux coupe-circuits en série avec le circuit de commande du brûleur pour garantir une protection redondante en cas de manque d'eau dans la chaudière. En outre, lors de chaque arrêt annuel, les coupe-circuits doivent être démontés, inspectés, nettoyés et vérifiés pour s'assurer qu'ils sont correctement calibrés et qu'ils fonctionnent correctement.

AVIS:

Le non-respect de cet avertissement peut entraîner des dommages matériels, des blessures ou la mort.

3 Installation

3.1 ÉTAPE 1 - Où installer le coupe-circuit en cas de manque d'eau?

Suivez les instructions d'installation fournies avec le coupe-circuit RB-24SE pour déterminer où placer la commande. Veuillez noter que le câble de connexion (y compris les faisceaux de câblage UWH) mesure 150 cm (5 pieds) de long, ce qui détermine l'emplacement de la commande RB-24SE dans la chaudière ou la tuyauterie.

3.2 ÉTAPE 2 - Options de câblage électrique



AVERTISSEMENT:



Pour éviter tout risque d'électrocution, couper l'alimentation électrique avant d'effectuer les raccordements électriques.



AVERTISSEMENT:

Ce coupe-circuit en cas de manque d'eau doit être installé en série avec les autres limiteurs et commandes de fonctionnement installés sur la chaudière. Après l'installation, vérifier le bon fonctionnement des limiteurs et commandes de fonctionnement avant de quitter le site.

AVIS:

Le non-respect de cet avertissement peut entraîner des dommages matériels, des blessures ou la mort.

AVIS:

IMPORTANT : avant toute connexion à la chaudière à l'aide du connecteur ou du faisceau en « Y », vous **DEVEZ** raccorder la chaudière conformément aux recommandations du fabricant et vérifier son fonctionnement.

AVIS:

IMPORTANT : des adaptateurs de faisceau de câblage universels sont désormais disponibles pour les systèmes dotés de contrôleurs de brûleur modulaires enfichables et de clapets d'aération (vendus séparément).

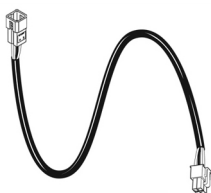


Figure 1: BROCHE UWH-RB-24B 144695

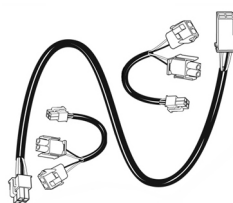


Figure 2: BROCHE UWH-RB-24S 144682

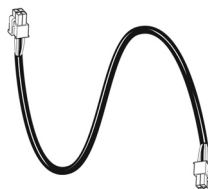


Figure 3: BROCHE UWH-RB-24L 144691

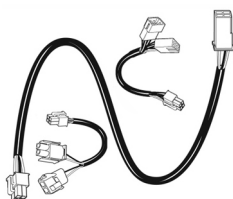


Figure 4: BROCHE UWH-RB-24A 144681

La broche **UWH-RB-24B** est destinée aux chaudières à eau chaude équipées d'une fiche de raccordement au faisceau.

La broche **UWH-RB-24A** est destinée aux chaudières à eau chaude équipées d'un clapet d'aération.

La broche **UWH-RB-24S** est destinée aux chaudières à eau chaude dont l'aquastat est équipé d'une fiche transformateur.

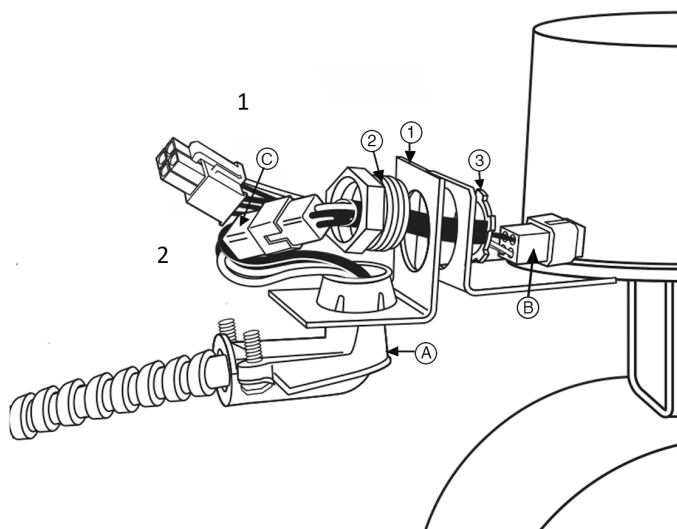
La broche **UWH-RB-24L** est destinée aux chaudières à eau chaude qui disposent d'une connexion au panneau de contrôle.

3.2.1 Option 1

Faisceau en « Y » de clapet à 4 broches RB-24SE-A à gaine GRISE pour chaudières atmosphériques.

Fixer l'équerre (1) sur le clapet d'aération à l'aide du raccord (2) et de l'écrou (3).

1. Fixer le connecteur BX sur l'équerre.
2. Raccorder le connecteur à 4 broches du faisceau en « Y » à celui du clapet d'aération.
3. Raccorder le connecteur à 4 broches du faisceau de câblage du clapet d'aération de la chaudière au connecteur du faisceau en « Y ».



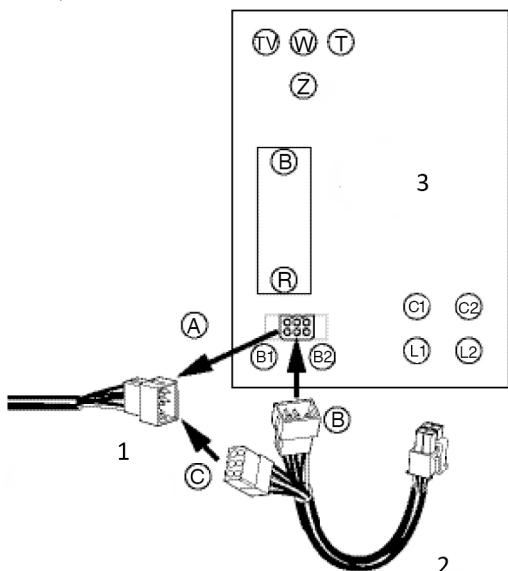
1. Faisceau en « Y » à gaine GRISE
2. Faisceau de câblage pour clapet d'aération de chaudière

REMARQUE : ce faisceau en « Y » ne peut être utilisé qu'avec des clapets d'aération dotés de connecteurs à 4 broches.

3.2.2 Option 2

Faisceau en « Y » à 6 broches RB-24SE-A à gaine NOIRE pour chaudières atmosphériques.

1. Retirer le connecteur à 6 broches du faisceau de câblage du connecteur de l'aquastat.
2. Raccorder le connecteur à 6 broches du faisceau en « Y » au connecteur de l'aquastat.
3. Raccorder le connecteur du clapet au connecteur du faisceau de câblage du clapet de la chaudière.



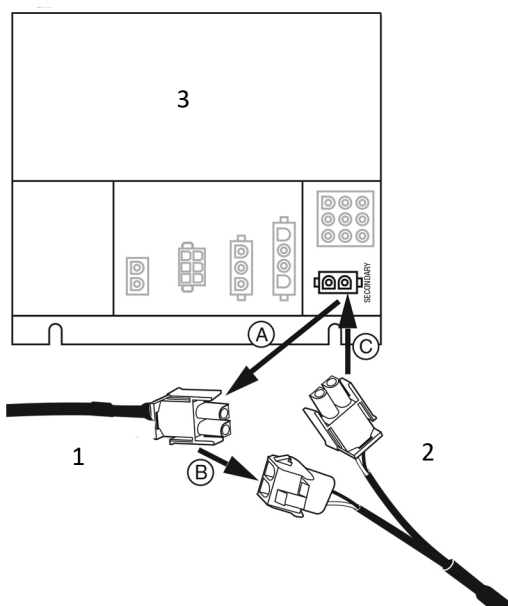
1. Faisceau de câblage pour clapet de chaudière
2. Faisceau en « Y » à gaine NOIRE
3. Aquastat

REMARQUE : ce faisceau en « Y » ne peut être utilisé qu'avec des clapets d'aération dotés de connecteurs à 6 broches.

3.2.3 Option 3

Faisceau en « Y » de transformateur RB-24SE-S à gaine BLEUE

1. Retirer le connecteur du faisceau de câblage de la chaudière du connecteur du transformateur de commande de la chaudière.
2. Raccorder le connecteur du faisceau de câblage de la chaudière au connecteur du faisceau en « Y » à gaine BLEUE.
3. Raccorder le connecteur du faisceau en « Y » à gaine BLEUE au connecteur du transformateur de la chaudière.



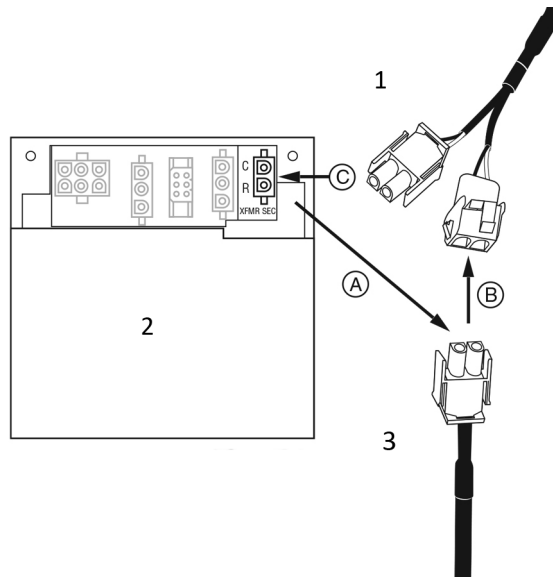
1. Faisceau de câblage de chaudière
2. Faisceau en « Y » à gaine BLEUE
3. Commande intégrée de chaudière United Technologies

REMARQUE : en cas d'utilisation du mauvais faisceau en « Y », le brûleur ne fonctionnera pas et la DEL rouge RB-24SE clignotera.

3.2.4 Option 4

Faisceau en « Y » de transformateur RB-24SE-S à gaine VERTE

1. Retirer le connecteur du faisceau de câblage de la chaudière du connecteur du transformateur de l'aquastat.
2. Raccorder le connecteur du faisceau de câblage de la chaudière au connecteur du faisceau en « Y » à gaine VERTE.
3. Raccorder le connecteur du faisceau en « Y » à gaine VERTE au connecteur du transformateur de l'aquastat.



1. Faisceau en « Y » à gaine VERTE
2. Aquastat électronique Honeywell L7148
3. Faisceau de câblage de chaudière

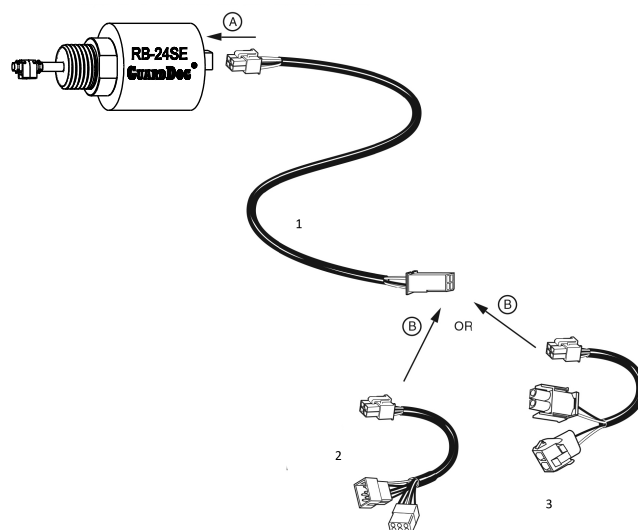
REMARQUE : en cas d'utilisation du mauvais faisceau en « Y », le brûleur ne fonctionnera pas et la DEL rouge RB-24SE clignotera.

3.3 ÉTAPE 3 - Connexion aux options RB-24SE

3.3.1 Option 1

Faisceau en « Y » de clapet RB-24SE-A à gaine GRISE pour chaudières atmosphériques.

1. Raccorder le connecteur du câble au connecteur du RB-24SE.
2. Raccorder le connecteur du faisceau en « Y » au connecteur de câble.

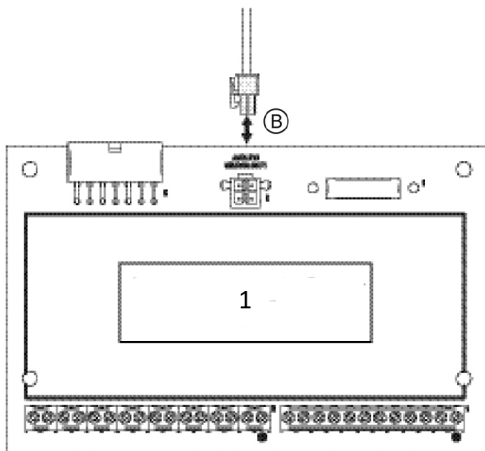


1. Câble de connexion
2. Faisceau en « Y » du clapet
3. Faisceau en « Y » du transformateur

3.3.2 Option 2

Connecteur RB-24SE-L à gaine GRISE ou ORANGE pour connexion au panneau de commande.

1. Retirer le cavalier du connecteur enfichable sur le panneau de commande.
2. Raccorder le connecteur du faisceau de câblage au connecteur enfichable sur le panneau de commande.
3. Raccorder le connecteur du câble au connecteur du RB-24SE.



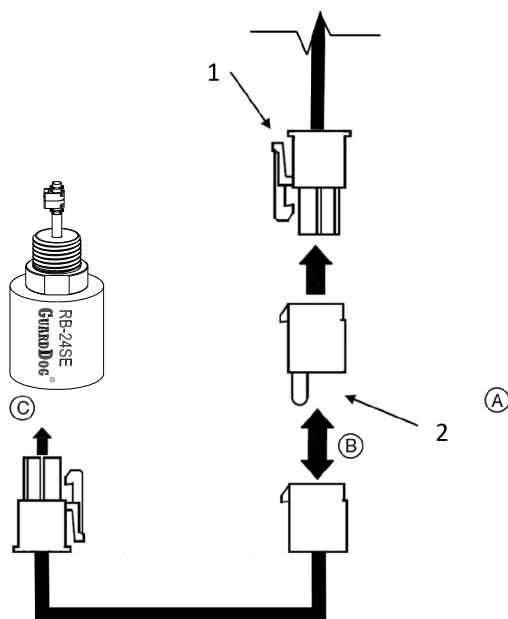
1. Panneau de commande de chaudière Lochinvar Knight

3.3.3 Option 3

Connecteur RB-24SE-B à gaine VIOLETTE pour connexion du faisceau.

1. Retirer le cavalier du connecteur enfichable sur le panneau de commande.
2. Raccorder le connecteur du faisceau de câblage au connecteur enfichable du faisceau.
3. Raccorder le connecteur du câble au connecteur du RB-24SE.

REMARQUE : pour chaudière Burnham Alpine

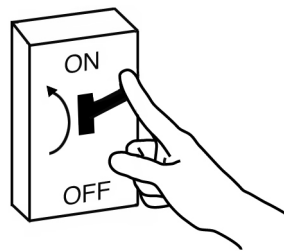


1. Faisceau de câblage fourni par le fabricant de la chaudière
2. Retirer le cavalier

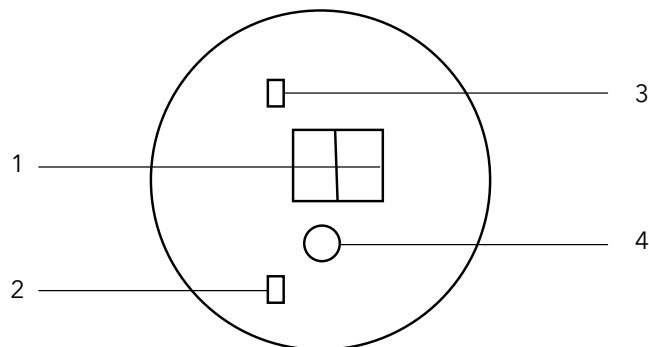
4 Essai

1. **Avant de remplir les systèmes**, mettre la chaudière sous tension. Le voyant vert de mise sous tension du coupe-circuit en cas de manque d'eau être allumé. Lorsque le thermostat de la pièce est réglé sur « heat » (chauffe), vérifier que le brûleur **ne fonctionne pas** sans eau dans le système; le voyant rouge du coupe-circuit en cas de manque d'eau doit être allumé.
2. Remplir le système d'eau. Lorsque le niveau d'eau dépasse la sonde, le voyant rouge du coupe-circuit en cas de manque d'eau doit s'éteindre.
3. Vérifier et confirmer que le thermostat, le brûleur et les seuils de sécurité de la chaudière fonctionnent correctement après avoir rempli le système et avant de quitter le site.

4. Vérifier l'étanchéité du raccord fileté du coupe-circuit en cas de manque d'eau. Serrer si nécessaire.



- 5.



1. Connecteur de câble
2. DEL rouge de faible niveau d'eau
3. DEL verte de mise sous tension
4. Bouton de test

Test de la commande à l'aide du « bouton de test »

Le fait d'appuyer sur le « bouton de test » interrompt le circuit de la sonde, ce qui simule la présence d'eau dans la sonde.

1. Maintenir enfoncé le « bouton de test » pendant que le brûleur fonctionne.
2. La combustion doit s'arrêter et la lumière rouge s'allumer si le brûleur est correctement câblé.
3. Relâcher le « bouton de test »; le voyant rouge doit s'éteindre et la chaudière doit s'allumer si l'eau de cette dernière est en contact avec la sonde.

5 Entretien

- Tester le coupe-circuit en cas de manque d'eau tous les ans ou plus fréquemment.
- Retirer et inspecter la sonde autonettoyante tous les 5 ans.
- Remplacer le coupe-circuit en cas de manque d'eau tous les 15 ans.

AVIS:

Nettoyer la sonde en l'essuyant avec un chiffon non abrasif et en la rinçant à l'eau claire. NE PAS utiliser d'instruments tranchants pour éliminer les accumulations de rouille ou de tartre.



MISE EN GARDE:

Remplacer la sonde si :

- L'isolant PFA est fissuré ou usé.
- La sonde est desserrée. Le non-respect de cette mise en garde peut entraîner des dommages matériels, des blessures ou la mort.

6 Dépannage

Si la commande ne fonctionne pas, procéder aux vérifications suivantes.

1. Vérifier que le niveau d'eau dans la chaudière est égal ou supérieur au niveau de la sonde.
2. Vérifier à nouveau l'ensemble du câblage pour s'assurer que les connexions sont correctes et conformes aux schémas de câblage du fabricant de la chaudière.
3. Vérifier que du ruban PTFE n'a pas été utilisé sur le raccord fileté de la sonde à la chaudière.
4. Vérifier la qualité de l'eau de la chaudière pour s'assurer que la conductance est adéquate.

La chaudière ne s'éteint pas (lorsque le niveau d'eau est sous la sonde)

- Éteindre la chaudière et vérifier les connexions du câblage de la chaudière.
- Éteindre la chaudière, la vidanger et retirer la commande pour vérifier si la pointe de la sonde touche une surface métallique.

La chaudière ne s'allume pas

- S'assurer de la présence d'eau et vérifier les connexions du câblage de la chaudière.
- Éteindre la chaudière, la vidanger et retirer la commande pour vérifier si la pointe de la sonde touche une surface métallique.
- Vérifier les connexions du câblage de la chaudière.

La chaudière ne s'allume pas, mais la DEL verte RB-24SE continue de clignoter 13 fois

- Le problème est que la sonde est court-circuitée lors de la mise sous tension.
- Éteindre la chaudière et vérifier la connexion du câblage de la sonde.
- Éteindre la chaudière, la vidanger et retirer la commande pour vérifier si la pointe de la sonde touche une surface métallique.

La chaudière ne s'allume pas et les DEL verte et rouge RB-24SE clignotent

- Le problème vient du faisceau en « Y » du transformateur.
- Éteindre la chaudière et installer le faisceau en « Y » du transformateur approprié.

La chaudière ne s'allume pas, mais la DEL verte RB-24SE continue de clignoter 1 à 10 fois (défauts internes) :

- Appuyer sur le « bouton de test » jusqu'à ce que le voyant rouge s'éteigne ou effectuer un cycle d'alimentation pour réinitialiser l'appareil.
- Si le problème persiste, remplacer la commande par une nouvelle unité.

7 Garantie

7.1 Garantie pour utilisation commerciale

Garantie. Concernant les biens vendus aux acheteurs commerciaux, le vendeur garantit que les biens vendus ci-dessous (sauf les membranes, joints d'étanchéités, joints, matériaux en élastomère, revêtements et autres « pièces d'usure » ou consommables, qui ne sont pas garantis, sauf indication contraire dans le devis ou formulaire de vente) seront (i) intégrés selon les spécifications indiquées dans le devis ou le formulaire de vente, si ces dernières font partie intégrante de cette entente, et (ii) seront exempts de tout défaut matériel et de fabrication pendant une période d'un (1) an à compter de la date d'installation ou de deux (2) ans à compter de la date de fabrication, selon la première éventualité, à moins qu'une période plus longue ne soit spécifiée dans la documentation du produit (la « Garantie »).

Sauf mention contraire dans les lois, le vendeur, à son choix et sans frais pour l'acheteur, réparera ou remplacera tout produit défectueux en vertu de la garantie pour autant que l'acheteur donne un avis écrit au vendeur de toutes déficiences matérielles ou de main-d'œuvre dans les dix (10) jours de la première occurrence d'un défaut ou non-conformité. Au titre de l'option de réparation ou de remplacement, le vendeur n'est pas tenu de retirer ou de payer pour faire retirer le produit défectueux ou d'installer ou de payer pour faire installer le produit réparé ou remplacé, et l'acheteur est responsable de tous les autres coûts, notamment les coûts des services, les frais d'expédition et les dépenses. La méthode ou le moyen de réparation ou de remplacement est à l'entière discrétion du vendeur. Le non-respect par l'acheteur des directives de réparation ou de remplacement du vendeur met fin aux obligations du vendeur en vertu de la présente garantie et annule la garantie. Toutes pièces réparées ou remplacées en vertu de la garantie sont garanties uniquement pour la durée restante de la garantie sur les pièces qui ont été réparées ou remplacées. Le vendeur n'a aucune obligation de garantie envers l'acheteur pour les produits ou les pièces des produits qui : (a) ont été réparés par des tiers autres que le vendeur ou sans l'approbation écrite du vendeur; (b) ont fait l'objet d'une mauvaise utilisation, d'une mauvaise application, d'une négligence, d'une modification, d'un accident ou d'un dommage physique; (c) ont été utilisés de manière contraire aux instructions d'installation, d'utilisation et d'entretien du vendeur; (d) ont été endommagés par une usure normale, de la corrosion ou des produits chimiques; (e) ont été endommagés par des conditions anormales, des vibrations, une amorce inadéquate ou une utilisation sans débit; (f) ont été endommagés par un bloc d'alimentation défectueux ou une mauvaise protection électrique; ou (g) ont été endommagés par l'utilisation d'un équipement auxiliaire non vendu ni approuvé par le vendeur. Dans le cas des produits non fabriqués par le vendeur, ce dernier n'offre aucune garantie; toutefois, le vendeur va accorder la garantie à l'acheteur reçue du fournisseur de ces produits.

LA GARANTIE QUI PRÉCÈDE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, CONDITION MODALITÉ EXPRESSE OU IMPLICITE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT CONCERNANT LES BIENS FOURNIS AUX PRÉSENTES, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, QUI EST PAR LA PRÉSENTE EXPRESSÉMENT REJETÉE ET EXCLUE. SAUF DANS LA MESURE OÙ LA LOI L'EXIGE, LE SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR ET L'OBLIGATION GLOBALE DU VENDEUR EN CAS DE VIOLATION DE L'UNE DES GARANTIES QUI PRÉCÈDE SE LIMITENT À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DU PRODUIT ET DANS TOUTES LES CAS SE LIMITENT AU MONTANT PAYÉ PAR L'ACHETEUR POUR LE PRODUIT DÉFECTUEUX. EN AUCUN CAS, LE VENDEUR NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUTE AUTRE FORME DE DOMMAGE, QU'IL SOIT DIRECT, INDIRECT, LIQUIDÉ, ACCIDENTEL, CONSÉCUTIF, PUNITIF, EXEMPLAIRE OU SPÉCIAL, NOTAMMENT UNE PERTE DE PROFIT, UNE PERTE D'ÉCONOMIES OU DE RECETTES PRÉVUES, UNE PERTE DE REVENU, UNE PERTE PROVENANT D'UNE ENTREPRISE, UNE PERTE DE PRODUCTION, UNE PERTE D'OPPORTUNITÉ OU UNE PERTE DE RÉPUTATION.

7.2 Garantie limitée au consommateur

Garantie. Concernant les biens vendus à des fins personnelles, familiales ou domestiques, le vendeur garantit que les biens vendus ci-dessous (sauf les membranes, joints d'étanchéités, joints, matériaux en élastomère, revêtements et autres « pièces d'usure » ou consommables, ces derniers n'étant pas garantis sauf indication contraire sur le devis ou formulaire de vente) seront exempts de tout défaut de matériau et de fabrication pendant une période d'un (1) an à compter de la date d'installation ou de deux (2) ans à compter du code dateur du produit, selon la première éventualité, à moins qu'une période plus longue n'ait été indiquée sur la documentation du produit (la « Garantie »).

Sauf mention contraire dans les lois, le vendeur, à son choix et sans frais pour l'acheteur, réparera ou remplacera tout produit défectueux en vertu de la garantie pour autant que l'acheteur donne un avis écrit au vendeur de toutes déficiences matérielles ou de main-d'œuvre dans les dix (10) jours de la première occurrence d'un défaut ou non-conformité. Au titre de l'option de réparation ou de remplacement, le vendeur n'est pas tenu de retirer ou de payer pour faire retirer le produit défectueux ou d'installer ou de payer pour faire installer le produit réparé ou remplacé, et l'acheteur est responsable de tous les autres coûts, notamment les coûts des services, les frais d'expédition et les dépenses. La méthode ou le moyen de réparation ou de remplacement est à l'entière discrétion du vendeur. Le non-respect par l'acheteur des directives de réparation ou de remplacement du vendeur met fin aux obligations du vendeur en vertu de la présente garantie et annule la présente garantie. Toutes pièces réparées ou remplacées en vertu de la garantie sont garanties uniquement pour la durée restante de la garantie sur les pièces qui ont été réparées ou remplacées.

Le vendeur n'a aucune obligation de garantie envers l'acheteur pour les produits ou les pièces des produits qui : (a) ont été réparés par des tiers autres que le vendeur ou sans l'approbation écrite du vendeur; (b) ont fait l'objet d'une mauvaise utilisation, d'une mauvaise application, d'une négligence, d'une modification, d'un accident ou d'un dommage physique; (c) ont été utilisés de manière contraire aux instructions d'installation, d'utilisation et d'entretien du vendeur; (d) ont été endommagés par une usure normale, de la corrosion ou des produits chimiques; (e) ont été endommagés par des conditions anormales, des vibrations, une amorce inadéquate ou une utilisation sans débit; (f) ont été endommagés par un bloc d'alimentation défectueux ou une mauvaise protection électrique; ou (g) ont été endommagés par l'utilisation d'un équipement auxiliaire non vendu ni approuvé par le vendeur. Dans le cas des produits non fabriqués par le vendeur, ce dernier n'offre aucune garantie; toutefois, le vendeur va accorder la garantie à l'acheteur reçue du fournisseur de ces produits.

LA GARANTIE PRÉCÉDENTE VIENT REMPLACER TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, CELLES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN EMPLOI PARTICULIER, SONT LIMITÉES À UN (1) AN À COMPTER DE LA DATE D'INSTALLATION, OU DEUX (2) ANS À COMPTER DU CODE DATEUR DU PRODUIT, SELON LA PREMIÈRE OCCURRENCE. SAUF DANS LA MESURE OÙ LA LOI L'EXIGE, LE SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR ET L'OBLIGATION GLOBALE DU VENDEUR EN CAS DE VIOLATION DE L'UNE DES GARANTIES QUI PRÉCÈDE SE LIMITENT À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DU PRODUIT ET DANS TOUTES LES CAS SE LIMITENT AU MONTANT PAYÉ PAR L'ACHETEUR POUR LE PRODUIT DÉFECTUEUX. EN AUCUN CAS, LE VENDEUR NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUTE AUTRE FORME DE DOMMAGE, QU'IL SOIT DIRECT, INDIRECT, LIQUIDÉ, ACCIDENTEL, CONSÉCUTIF, PUNITIF, EXEMPLAIRE OU SPÉCIAL, NOTAMMENT UNE PERTE DE PROFIT, UNE PERTE D'ÉCONOMIES OU DE RECETTES PRÉVUES, UNE PERTE DE REVENU, UNE PERTE PROVENANT D'UNE ENTREPRISE, UNE PERTE DE PRODUCTION, UNE PERTE D'OPPORTUNITÉ OU UNE PERTE DE RÉPUTATION.

Certains états ne permettent pas les limites de durée d'une garantie implicite, la limite ci-dessus peut ne pas vous concerner. Certains états ne permettent pas une exclusion ou une limite de dommages accidentels ou consécutifs, ainsi les exclusions ci-dessus peuvent ne pas vous concerner. La présente garantie vous accorde des droits légaux spécifiques et il se peut que vous ayez d'autres droits qui peuvent varier d'une province à une autre.

Pour soumettre une réclamation en vertu de la garantie, veuillez contacter d'abord le détaillant auprès de qui vous avez acheté le produit ou appeler le (+1) 847 966-3700 pour connaître le nom et l'adresse du détaillant le plus proche offrant un service de garantie.

Xylem Inc
8200 N. Austin Avenue
Morton Grove, Illinois 60053
USA

Tel: (847) 966-3700
Fax: (847) 965-8379

www.xylem.com/mcdonnellmiller

Xylem et McDonnell & Miller sont des marques ou des marques déposées de Xylem Inc. ou l'une de ses filiales. Toutes les autres marques de commerce ou marques déposées appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

© 2023 Xylem Inc.

xylem
Let's Solve Water